



Responsabilité des batonniers.

Par **DEMOULIN**, le **18/03/2009** à **11:25**

J' ai été jugé devant la Cour d' appel au civil sans avocat et sans avoir déposé de conclusions par avoué.
Mon avoué me demande de signer des conclusions ou il est dit une demande puis en subsidiaire que je retire cette demande, c'est de l'extorsion puisque mon avoué me demande de renoncer à ma revendication, sinon il se retire de me représenter.
Cet avoué à réclamé le conseil de discipline, et il a été nommé un nouvel avoué, cet avoué dit que je ne dis pas la vérité sur ma demande, je refuse cet avoué auprès de la compagnie des avoués, sans verser la provision demandée car je n' ai pas confiance, la compagnie des avoués dit que c'est moi qui refuse l' avoué et me demande de rechercher un avoué introuvable pour exprimer ma demande.
Ma demande consistant soit à réclamer la révision de la chose jugée ou la responsabilité de mon ancien avocat.
Mon avocat ayant plaidé devant le T.G.I. c' était retiré de me représenter, je suis sans avocat.
Je porte plainte auprès des doyens des juges d'instructions, n' ayant pas eu satisfaction sur ma plainte déposée auprès du BATONNIER.
Celui-ci dit qu' il ne peut rien être reproché aux avocats qui sont libres d'exprimer la défense selon leur bon vouloir et que je ne peux pas réclamer une erreur des magistrats sur le fait que mes conclusions ne se trouvent pas au greffe.
En réalité je ne peux pas avoir la plaidoirie, c'est ce que devait rechercher le Doyen des juges d'instruction.
J' avais trouvé un avocat qui devait me seconder dans l' appel pour réclamer la garantie de l' avocat il refuse au motif que je n' ai pas eu satisfaction auprès des Batonniers.
Il se retire car je refuse de signer les conclusions proposées par mon avoué, c'est de l'extorsion (entente entre professionnelle.)
Je suis sans avocat il réclame la taxation à son Batonnier, son Batonnier me refuse la nomination d'un avocat, je réclame un avocat il m'est refusé.
Son Batonnier accepte la taxation, je suis sans avocat alors qu'un avocat doit pouvoir me défendre.
Mon avocat demande la représentation par un confrère qui me donne 8 pièces 5 minutes avant le jugement de taxation, je réclame l' application du code de déontologie, le juge me refuse cette demande, je suis débouté.
Je recherche comment faire travailler le doyen des juges d'instruction pour faire témoigner les Batonniers et avocats ou autre proposition?

Par **milou**, le **18/03/2009** à **12:10**

Premier problème : vous n'êtes pas poli: En effet, lorsqu'on vient demander de l'aide, la moindre des choses est de dire BONJOUR, S'IL VOUS PLAÎT, MERCI.